

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

Les pièces jointes devront être agrafées dans l'ordre des pièces énumérées ci-dessous :

- **1 imprimé** de demande de permis de conduire (rempli et signé) ;
- **3 photos d'identité** récentes têtes nues (type photo pour pièce d'identité ou passeport, avec le nom et le prénom du candidat au dos) ;
- **1 justificatif d'état civil** : photocopie lisible du passeport ou de la carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité ;
- une **copie de la carte de séjour** en cours de validité pour les ressortissants étrangers hors Communauté Européenne (CE) ; *L'original de la carte de séjour devra être présenté à chaque examen ;*
- Si le candidat est déjà titulaire d'un permis de conduire : **Photocopie du permis de conduire** ;
- **1 justificatif de domicile de moins de 6 mois** à partir de la date de l'enregistrement à la programmation (facture E.E.C., OPT...adresse physique et non une BP) ; *En cas de changement d'adresse, il revient au candidat d'apporter un nouveau justificatif de domicile au plus tard lors de l'examen pratique. A défaut, l'adresse imprimée sur le permis de conduire sera celle du dossier.*
- Si la facture n'est pas au nom du candidat : **Attestation d'hébergement + Photocopie de la pièce d'identité du logeur** ;¹
- Si le candidat est mineur : **Autorisation parentale + Photocopie de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorisation** ;¹
- **1 timbre fiscal à 800 frs** pour le droit d'examen au permis A2 (collé sur l'imprimé et non agrafé) ;
- **2 timbres fiscaux à 1.700 frs** pour les premières demandes, 1 timbre si déjà permis NC et 3 timbres si duplicata France (collés sur l'imprimé et non agrafés) ;
- **un livret d'apprentissage** pour les candidats inscrits en AAC (conduite accompagnée) ;
- **un certificat d'aptitude médical délivré par la commission médicale** pour les permis de conduire du groupe lourd, les annulations de permis de conduire, en cas de handicap physique...
- **la décision judiciaire** en cas d'annulation ou de suspension des permis de conduire.
- Si le candidat est âgé de 16 à 25 ans : une photocopie de **l'attestation de recensement** ou du **certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la défense (JAPD)**.